BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 3539

75 – PARIS

GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE PARIS

Jugement prononçant

Date : 5 février 2025.
Autre jugement prononçant.
813 669 405 RCS Paris.
ENTREL.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Activité : Conception, production, réalisation, diffusion, exploitation et commercialisation de tous moyens de communication audiovisuelle, réalisation de films institutionnels, publicitaires, reportages et documentaires..
Adresse : 78, rue La Fayette, 75009 Paris.
Complément de jugement : Le tribunal des activités économiques de Paris en date du 05/02/2025 prononce la résolution du plan de traitement de sortie de crise et ouvre une procédure de liquidation judiciaire simplifiée sous le numéro P202500464, date de cessation des paiements le 15/12/2024. Désigne liquidateur la Selafa Mja en la personne de Me Lucile Jouve, 41 rue de l'Echiquier 75010 Paris et met fin à la mission de la Selarl Thevenot Partners en la personne de Me Vincent Bloch, commissaire à l'exécution du plan. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc. Jugement prononçant la résolution du plan de traitement de sortie de crise et ouvre une procédure de liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 15 décembre 2024, désignant administrateur . avec pour mission. , liquidateur Selafa Mja en la personne de Me Lucile Jouve 41 rue de l'Echiquier 75010 Paris. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.